

MAIRIE DE NEGRONDES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'An Deux Mil vingt-six, le 20 mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 16 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE – Bertrand COMBEAU - Annie SEES – Vincent LELEU -Corinne CHANTRY-RIBIERE – Bruno RAVEL – Béatrice MARTIN - Patricia CHAMBAUD - Katia CABALLERO – Stéphane GRANGE – Xavier BLANCHARD – Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Secrétaire de séance : Patricia CHAMBAUD

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour :

- Délibération : Approbation du procès-verbal du 10/03/2026
- Approbation du procès-verbal du 10/03/2026
- Installation du Conseil Municipal
- Délibération : Élection du Maire
- Délibération : Fixation du nombre d'adjoints
- Délibération : Élection des adjoints
- Délibération : Délégations d'attributions du conseil municipal au maire (REPORTÉ)
- Délibération : Indemnités des élus (REPORTÉ)
- Lecture et remise d'une copie de la Charte de l'élu local
- Désignation des membres aux commissions intercommunales :
 - CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
 - CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)
 - OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
 - PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
 - PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
 - CLIT (Comité Local Installation Transmission)

Comptes rendus divers :

- Compte-rendu conseil communautaire du 12 mars (point rajouté)

Questions et informations diverses :

1/ Installation du Conseil Municipal :

Chaque élu est installé en tant que conseiller municipal.

2/ Election du Maire -Délibération n°13/2026 :

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

15 suffrages exprimés pour Françoise DECARPENTRIE ;

Le conseil municipal, par :

15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE,

- **ELIT** Madame Françoise DECARPENTRIE maire de la commune NÉGRONDES ;
- **INSTALLE** Madame Françoise DECARPENTRIE en qualité de maire de la commune de NÉGRONDES ;
- **AUTORISE** Madame Françoise DECARPENTRIE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2/ Approbation du Procès-Verbal du 10 mars 2026 – Délibération n°14/2026 :

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le projet du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 qui a été envoyé par mail à chaque élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2026

3/ Détermination du nombre d'adjoints - Délibération n°15/2026 :

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de NÉGRONDES étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Madame le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE,

-DÉCIDE de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire,

-AUTORISE Madame Françoise DECARPENTRIE à accomplir tout acte nécessaire à

l'exécution de la présente délibération.

4/ Election des adjoints au maire – Délibération n°16/2026 :

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour la liste de Bertrand COMBEAU (tête de liste) ;

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE,

- **ELIT** la liste de Bertrand COMBEAU ;

- **INSTALLE :**

Monsieur Bertrand COMBEAU en qualité de 1^{er} adjoint ;

Madame Annie SEES en qualité de 2^e adjointe ;
Monsieur Vincent LELEU en qualité de 3^e adjoint ;
Madame Corinne CHANTRY RIBIERE en qualité de 4^e adjointe ;

AUTORISE Madame Françoise DECARPENTRIE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution

5/ Lecture de la Charte de l' élu local :

Madame le Maire distribue à chacun un exemplaire de la charte de l' élu local et en fait la lecture.

6/ Désignation des membres aux commissions intercommunales :

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :
DECARPENTRIE Françoise (titulaire) GRANGE Stéphane (suppléant)
CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) :
RAVEL Bruno (titulaire) CHAMBAUD Patricia (suppléant)
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) :
SEES Annie
PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :
DECARPENTRIE Françoise (titulaire)/ LELEU vincent (suppléant)
PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) :
CHANTRY RIBIERE Corinne
CLIT (Comité Local Installation Transmission) :
COMBEAU Bertrand

- Comptes-rendus divers :

-Compte-rendu conseil communautaire du 12 mars :

Le CFU (Compte Financier Unique) a été voté, pour le budget principal à reporter en fonctionnement recette (FR) 2 816 371 € - RAR 944228 € et en Investissement Dépense 001 – 288 783 €

Le Budget Primitif a également été voté :

en fonctionnement 11 827 184 € et en Investissement 6 6689 973 €

Les taux de fiscalité votés :

- Taxe d'Habitation /Résidence Secondaire : 10,90 %
- Foncier Bâti : 6,10%
- Foncier Non Bâti : 13,40 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,35%

Il y a eu également une modification du tableau du personnel

Environnement : Un avenant à la convention avec le SDE 24 relative à la mission d'accompagnement au suivi et à la mise en œuvre du PCAET (Plan-Climat -Air-Energie-Territorial) a été signé, cela est nécessaire dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable pour développer les mobilités douces.

Le Maître d'Œuvre pour le Marché du Centre de Secours de Thiviers a été attribué à Patrick FABICH pour 54 940 € HT.

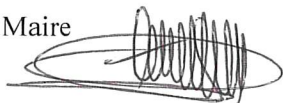
Un nouveau plan de financement a dû être ajusté concernant les travaux du Centre de Secours suite à l'entrée de Sorges qui fait partie du périmètre d'intervention mais qui n'était pas comptabilisée dans le plan de financement initial et la DETR qui est moins importante. La part pour Négrondes au départ était de 4 878 € sur 3 ans et maintenant 5 142 €.

Il a été également présenté le plan de financement prévisionnel concernant la Médiathèque de la Coquille pour un montant de 631 273 € HT.

Enfance : Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT : coordination des actions éducatives) a été renouvelé pour la période 2026/2029 avec intégration du plan Mercredi pour structurer les offres éducatives.

Séance levée à 21h30

Le Maire



Françoise DECARPENTRIE

La secrétaire de séance

Patricia CHAMBAUD

